



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 13 août 2024 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Jean François Lebrun, chef de division par intérim - Urbanisme, permis et inspection
M. Stéphane Rodrigue, Commandant PDQ 26
Mme Sherline Elie, Secrétaire-rechercheur

ABSENCES :

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Mme Sonia Vibert, Directrice – Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 05 et se termine à 19 h 17.

CA24 16 0178

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du 13 août 2024, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du 13 août 2024, à 19 h tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions des citoyens

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 18 ET SE TERMINE À 19 H 55.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Poulin	L'avis juridique sur les autobus
Pierre Lacerte	Suivi des plaintes
René Brault	Question au maire
Suzanne Simard	La façon dont la rue Querbes est affectée par le plan de mobilité
Jocelyne Provost	Sur le transport scolaire et son interprétation
Céline Forget	Suivi des questions
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Audrey Robinson Terrains de jeux à Outremont	Il y a environ 7 à 9 ans, lorsque j'emmenais mon enfant plus âgé sur les terrains de jeux, le sable était ratissé, les terrains de jeux étaient propres, nous voyions des copeaux de bois et du sable ajoutés, et tout fonctionnait bien. Avec un enfant plus jeune maintenant, j'ai remarqué de nombreux problèmes depuis AU MOINS 2 ans, et malgré les signalements au 311, rien n'est réglé. Saint-Viateur : - bol rotatif cassé/ dangereux - pédale manquante sur la bascule - problème avec le jeu à ressort JFK - pas de sable dans le bac à sable depuis des ANNÉES Jeux d'eau Beaubien - l'eau jaillit trop loin, laissant de grosses flaques d'eau sur le chemin. - les trous géants dans le chemin ne sont jamais remplis ou réparés depuis plus de 5 ans - Le parc Beaubien en général a beaucoup de problèmes, beaucoup trop nombreux pour les énumérer ici Patinoire Dansereau - l'eau s'accumule au niveau du drain, créant une mare, puis inonde la zone herbeuse ; un problème depuis sa construction ! Quelqu'un devrait visiter chaque terrain de jeu au moins une fois par an pour évaluer si quelque chose doit être fait. Ce n'est qu'une autre réduction de notre qualité de vie dans un quartier qui était autrefois formidable.
Sylvie Potvin Les contraventions pour malpropreté	Veillez m'expliquer pourquoi il n'y a pas plus de contraventions pour malpropreté sur le côté nord de la rue Lajoie entre les rues Outremont et Wiseman ? Si des contraventions sont émises, alors pourquoi n'y a-t'il pas d'amélioration ? Quel est le montant des contraventions ? Est-il possible de donner des contraventions à répétition, jusqu'à ce que la correction soit faite ? Comment expliquez-vous qu'il n'y ait aucun changement depuis plus d'un an?
Didier vacher Plantation	Bonsoir au conseil Chaque année vous verdissez la rue Bernard et ce qui rend la rue beaucoup conviviale Mais serait-il pas possible de mettre des arbres dans les bacs et au moment des retraits de ces bacs les planter dans les rues. Depuis plus de 4 ans des marquages ont été faits par 3 points puis par un trait vert mais toujours rien pensez-vous qu'un jour cela va arriver? Ou attendons-nous une pluie verglaçante que d'autre arbres brisent?

Jessica Van Houten Achat de notre immeuble par Henry Zavriyev	Bonjour M. le Maire, Comme Mme Bendayan vous l'a déjà mentionné, Gestion Roxbury Capitale (Henry Zavriyev) a acheté notre édifice au 785 avenue Wiseman cet été. Est-ce que l'arrondissement est prêt à protéger les locataires, dont plusieurs personnes âgées, contre leurs tactiques de pression bien documentées dans les médias et chez les comités de logement, en sachant qu'ils contournent le moratoire sur les rénovations?
--	---

CA24 16 0179

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2024, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 3 juillet 2024, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA24 16 0180

Accorder un contrat à Atelier Civiliti inc., pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires pour la conception, les présentations et les plans et devis de construction pour le réaménagement de la place Marcelle-Ferron - Dépense totale de 134 500,33 \$, taxes incluses (contrat : 112 083,61 \$ + contingences : 22 416,72 \$) - Appel d'offres sur invitation 2475-INV-SP05 - 3 soumissionnaires / Dépense provenant du budget participatif

ATTENDU QUE l'arrondissement, à l'intérieur des démarches de divers projets pour souligner les 150 ans de l'Arrondissement, a présenté le réaménagement de la place Marcelle-Ferron;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245391001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 112 083,61 \$, taxes incluses, à la firme Atelier Civiliti Inc., pour la conception, les présentations ainsi que les plans et devis de construction pour le réaménagement de la place Marcelle-Ferron à la suite de l'appel d'offres sur invitation 2475-INV-SP05 (3 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 112 083,61 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat de réaménagement de la place Marcelle-Ferron;

D'AUTORISER une dépense de 22 416,72 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences (20%);

D'AUTORISER une dépense totale de 134 500,33 \$, incluant les taxes et le budget des contingences;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le central par l'entremise du budget participatif 2^e édition.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1245391001

CA24 16 0181

Accorder un contrat à Les pavages Céka inc., pour des travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 819 390,46 \$, taxes incluses (contrat : 1 451 643,88 \$ + contingences : 217 746,58 \$ + incidences : 150 000 \$) - Appel d'offres public 2475-AOP-TRV04 – 5 soumissionnaires / Dépense provenant du budget PDI, du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) et la Direction de la gestion des actifs (DGA)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246965002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 1 451 643,88 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les pavages Céka inc. pour des travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, à la suite de l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV04 (5 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 1 451 643,88 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les pavages Céka inc. pour des travaux de chaussée par planage-revêtement et remplacement d'entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 217 746,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER un budget d'incidences de 150 000 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en surveillance des travaux;

D'AUTORISER une dépense totale de 1 819 390,46 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et le budget des incidences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées par l'arrondissement, le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) et la direction de la gestion des actifs (DGA).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1246965002

CA24 16 0182

Accorder un contrat à Groupe Damex inc., pour les travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F. Kennedy de l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 437 878,25 \$, taxes incluses (contrat : 378 071,14 \$ + contingences : 37 807,11 \$ + incidences : 22 000 \$) - Appel d'offres public 2475-AOP-TRV03 - 3 soumissionnaires / Dépense PDI provenant du budget participatif et du PDI d'arrondissement

ATTENDU QUE dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, au Plan climat 2020-2030 ainsi qu'au Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont, l'arrondissement d'Outremont s'est engagé à réaliser divers travaux de verdissement permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable de ses terrains et ainsi répondre aux priorités liées à l'urgence climatique;

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont a sollicité le marché afin de réaliser des travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F-Kennedy dans l'arrondissement Outremont dans le but de réduire son îlot de chaleur, d'effectuer une saine gestion des eaux pluviales, d'assurer la biodiversité du quartier, d'embellir et d'améliorer la qualité de vie de sa population.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248892004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 378 071,14 \$, incluant les taxes, à l'entreprise Groupe Damex inc. pour les travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F.-Kennedy dans l'arrondissement Outremont à la suite de l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV03 (3 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 378 071,14 \$, incluant les taxes, pour les travaux d'aménagement d'une zone nourricière écologique et la bonification des espaces de vie du parc John-F.-Kennedy dans l'arrondissement Outremont ;

D'AUTORISER une dépense de 37 807,11 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences (10%);

D'AUTORISER une dépense de 22 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences;

D'AUTORISER une dépense maximale de 437 878,25 \$ incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement financées par le PDI provenant du budget participatif et de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1248892004

CA24 16 0183

Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 33 087,86 \$, taxes incluses, pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme Navada Ltée (référence : 1208145002 / CA20 16 0235), majorant ainsi le montant total du contrat de 125 662,51 \$ à 158 750,37 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le 31 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant 93 223,43 \$, taxes incluses, à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) à la suite de l'appel d'offres public 20-18287;

ATTENDU QUE l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée de deux pour-cent (2 %) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement;

ATTENDU QUE la première option de renouvellement de 12 mois a été entérinée par le conseil de l'arrondissement lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 4 juillet 2023 pour la période comprise entre le 11 août 2023 et le 11 août 2024;

ATTENDU QUE la deuxième option de renouvellement couvre la période comprise entre le 12 août 2024 et le 11 août 2025;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat accordé à la firme Navada Ltée pour une durée additionnelle de douze (12) mois pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont majore le montant total du contrat de 33 087,86 \$, taxes incluses, pour un total de 158 750,37 \$, taxes incluses;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245619001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'EXERCER la deuxième option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 33 087,86 \$, taxes incluses, à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense totale de 33 087,86 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC, pour une période d'un (1) an, soit du 12 août 2024 au 11 août 2025, dans le cadre du contrat accordé à Navada Ltée (réf. : 1239293003 / CA23 160206), majorant ainsi le montant du contrat de 125 662,51 \$ à 158 750,37 \$, taxes incluses ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1245619001

CA24 16 0184

Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 76 181,21 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service d'entretien, réparation et maintenance système chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques, dans le cadre du contrat accordé à la firme Black & McDonald Limited suite à l'appel d'offres public 20-18089 (référence : CA20 16 0196 / 1208145001), majorant ainsi le montant total du contrat de 276 351,29 \$ à 352 532,50 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le 2 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 203 078,04 \$, taxes incluses, à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, suite à l'appel d'offres public 20-18089 (référence : CA20 160196 / 1208145001) ;

ATTENDU QUE l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement ;

ATTENDU QUE pour la deuxième option de renouvellement couvrant la période comprise entre le 16 juillet 2024 et le 15 juillet 2025, l'IPC s'élève à 3,97 % ;

ATTENDU QUE le 2 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 203 078,04 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE le 6 juin 2023, le conseil a autorisé la première option de renouvellement au montant de 73 273,25 \$, taxes incluses ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245619002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'EXERCER la deuxième option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 76 181,21 \$, taxes incluses, à Black & McDonald Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense totale de 76 181,21 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC, pour une période d'un (1) an, soit du 16 juillet 2024 au 15 juillet 2025 pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1245619002

CA24 16 0185

Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 282 399,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 215 532,89 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le 31 juillet 2020, le conseil a octroyé un contrat d'un montant de 657 622,51 \$, taxes incluses, à Service d'entretien Global enr., pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec une option de renouvellement de 2 ans, à la suite de l'appel d'offres public 20-18274;

ATTENDU QUE le 8 août 2023, le conseil a autorisé la première option de renouvellement au montant de 275 511,30 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE l'annexe 2.03.02 du contrat prévoit une prolongation des termes pour une durée de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, ajustée de deux pourcent (2,5 %) pour la période visée par rapport au dernier prix en vigueur au moment de l'exercice de renouvellement;

ATTENDU QUE la deuxième option de renouvellement couvre la période comprise entre le 12 août 2024 et le 11 août 2025;

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat accordé à la firme 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global) pour une durée additionnelle de douze (12) mois pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont majore le montant total du contrat de 282 399,08 \$, taxes incluses, pour un total de 1 215 532,89 \$, taxes incluses;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245619003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'EXERCER la deuxième option de renouvellement d'un (1) an pour la prolongation du contrat octroyé d'un montant de 282 399,08 \$, taxes incluses, à 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global) pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense totale de 282 399,08 \$, incluant les taxes et comprenant l'ajustement de l'IPC de 2.5 %, pour une période d'un (1) an, soit du 12 août 2024 au 11 août 2025, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Global enr. (Réf. : 1208145003, résolution : CA20 160236), majorant ainsi le montant du contrat de 933 133,81 \$ à 1 215 532,89 \$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1245619003

CA24 16 0186

Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2024

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2024.

30.01 1240219006

CA24 16 0187

Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2024

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2024.

30.02 1240219007

CA24 16 0188

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2024

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2024.

30.03 1240219008

CA24 16 0189

Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2024

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2024.

30.04 1240219009

CA24 16 0190

Autoriser le versement du lot 1 351 563 du cadastre du Québec dans le domaine public de la Ville, et ce, à des fins de parc-école pour l'école Lajoie situé au 1276, avenue Lajoie / Aucune dépense n'est associée à ce transfert de compétence puisque la valeur aux livres est de 0 \$

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246723001;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

D'AUTORISER le transfert du lot 1 351 563 du domaine privé de la Ville au domaine public de la Ville.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1246723001

CA24 16 0191

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise à ajouter cent trente-cinq (135) parcomètres dits "mixtes" aux abords des avenues Bernard et Van Horne sur les avenues Davaar, McEachran, Dollard, Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur, Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 3 juillet 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069013;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER sans changement, le Règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter cent trente-cinq (135) parcomètres dits « mixtes » aux abords des avenues Bernard et Van Horne sur les avenues Davaar, McEachran, Dollard, Stuart, Wiseman, Outremont, Champagneur, Bloomfield, de l'Épée, Querbes et Durocher.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1245069013

CA24 16 0192

Adoption sans changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631) - L'objet du règlement vise à préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, cyclomoteurs et scooters

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 3 juillet 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069018;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER sans changement, le Règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (AO-631)*. L'objet du règlement vise à préciser les modalités reliées à la délivrance des permis de stationnement pour les motos, cyclomoteurs et scooters.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1245069018

CA24 16 0193

Accepter, en vertu de l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - 17-055, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 293 675,90 \$ relative à l'ajustement de frais des parcs pour la délivrance d'un permis de transformation consistant à l'ajout de 37 logements supplémentaires pour un bâtiment mixte de 6 étages comportant un local commercial au rez-de-chaussée situé au 1222, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec les changements, le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) qui a pris effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018;

ATTENDU QU'UNE demande de permis de transformation a été déposée auprès de la Division urbanisme, permis et inspection le 24 octobre 2022 pour l'ajout de 37 logements au bâtiment originale pour un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 37 logements situés au 1222, avenue Van Horne;

ATTENDU QUE les dispositions du Règlement 17-055 s'appliquent à la demande de permis de transformation en vertu de l'article 5 dudit règlement prévoyant que préalablement à la délivrance d'un permis de transformation visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208013;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*, le versement d'une somme compensatoire de 293 675,90 \$ équivalente à 10 % de la valeur du site conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

DE VERSER cette contribution au fonds des parcs de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1248208013

CA24 16 0194

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'août à octobre 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Parade Hashnasat Sefer Torah – Congrégation Yetev Lev** » organisé par la Congrégation Yetev Lev;
- Événement « **Épluchette de saison de Casteliers** » organisé par l'organisme Casteliers;
- Événement « **Halloween à la MIAM** » organisé par l'organisme Casteliers;
- Événement « **Fête des voisins de la ruelle des oiseaux** » organisé par les voisins de la Ruelle des Oiseaux;
- Événement « **Déjeuner sur l'herbe** » organisé par l'Association des voitures anciennes du Québec;
- Événement « **Grandes Oreilles** » organisé par l'organisme Grandes Oreilles.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1246737008

CA24 16 0195

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre les avenues Hutchison et Querbes le 16 septembre 2024, de 18 h à 21 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque Cycle Régis »

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737009;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Triptyque Cycle Régis** » organisé par la Fédération québécoise de sports cyclistes par l'entremise de Charles Huot.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1246737009

CA24 16 0196

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour » qui se tiendra le 15 septembre 2024, de 6 h à 17 h 30 et une ordonnance décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le 15 septembre 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737010;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Grand Prix Cycliste de Montréal UCI World Tour** » organisé par l'Union Cycliste Internationale.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1246737010

CA24 16 0197

Édicter une ordonnance visant la mise en place d'un concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2024

LA CONSEILLÈRE CAROLINE BRAUN DÉCLARE SON INTÉRÊT DANS CE DOSSIER ET SE RETIRE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL PENDANT L'ÉTUDE ET LE VOTE DE CE DOSSIER. DE 20 H 06 À 20 H 07.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069019;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la mise en place d'un concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur sur le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne jusqu'à la fin du mois octobre 2024.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1245069019

CA24 16 0198

Adopter en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 75, avenue Manseau et 600, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 10 juillet 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208015.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes de PIIA pour les immeubles suivants :

75, avenue Manseau :

Avec la suggestion suivante :

- Installer des meneaux sur les fenêtres qui reprennent les divisions visibles sur les plans de construction datant de 1947.

600, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

Avec la réserve suivante :

Installer des portes de type françaises en façade au niveau du 2^e étage.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1248208015

CA24 16 0199

Désigner rétroactivement la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2024

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711013;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉSIGNER rétroactivement la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juin au 5 décembre 2024.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1243711013

CA24 16 0200

Motion de la conseillère Caroline Braun - Agriculture urbaine : Jardinière Gourmande

ATTENDU QUE dans le cadre de sa lutte aux changements climatique et de ses objectifs d'atteinte de Carboneutralité d'ici 2050, l'Arrondissement d'Outremont a décidé de prendre en considération l'urgence climatique dans chacune de ses décisions, afin de devenir un arrondissement plus durable et plus résilient;

ATTENDU QUE l'agriculture urbaine et locale aide à réduire les besoins en transport, ce qui diminue les émissions de gaz à effet de serre et qu'elle permet également aux citoyens d'avoir accès à des produits frais et locaux;

ATTENDU QUE l'agriculture urbaine offre des opportunités pour apprendre sur les aliments, la durabilité et l'environnement, tout en fournissant des aliments;

ATTENDU QUE des jardinières et pots surélevés sont présents dans l'ensemble de l'arrondissement et sont plantés à chaque début de saison avec des plantes annuelles ornementales;

ATTENDU QUE ces espaces urbains ne sont pas utilisés selon leur plein potentiel;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE

QU'OUTREMONT dote ses jardinières et ses pots surélevés de plantes comestibles, accessibles à toutes et tous, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

QU'OUTREMONT, dans le cadre de ces jardinières gourmandes, installe des pancartes informatives et éducatives indiquant: qui peut récolter et quand, tout comme la nature des plantes comestibles;

QU'OUTREMONT, dans le cadre de ces jardinières gourmandes, prend un soin particulier à choisir des plantes comestibles esthétiques;

QU'OUTREMONT, dans le cadre de ces jardinières gourmandes, offre aux organismes intéressés la récolte des plantes comestibles en fin de saison qui n'auraient pas été déjà prises par les résidents d'Outremont;

QUE LE MANDAT soit donné à l'administration de l'arrondissement, d'amorcer dès maintenant la transition visant le remplacement de la plantation d'annuelles dans les pots et soucoupes présents sur le territoire, par des plantes comestibles.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

D'AJOUTER, au dernier paragraphe de la motion, après les mots par des plantes comestibles, « En se basant sur des données scientifiques, avec une approche cycle de vie, afin de s'assurer que les impacts environnementaux soient globalement bénéfiques, notamment en ce qui a trait à la lutte aux changements climatiques et à la favorisation de la biodiversité ».

LA PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 21.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2024.